

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 888

29 avril 2010

### SOMMAIRE

Agence Générale Emili et Associés S.à r.l. .....	42599	Jeër-Stuff S.à r.l. ....	42615
Alya Finance S.à r.l. ....	42607	KFM International S.A. ....	42615
Argos Sodic Partners S.A. ....	42613	Klingenberg S.A. ....	42598
Armstrong S.A. ....	42614	Kurgan S.A. ....	42615
Berkeley International Holdings S.A. ....	42607	LogAxes Investment Properties S.à r.l. ..	42593
Bisa S.A. ....	42617	LSH II CO ....	42578
Blucove Multi-Strategy Fund ....	42578	Malpartu Investments S.A. ....	42614
Carolux Finance SA ....	42600	Marcami S.A. ....	42622
Causeway Series Fund Sicav ....	42597	Matiz S.A. ....	42598
Chama Maritime S.A. ....	42623	Maxtor Luxembourg S.à r.l. ....	42614
Climmolux S.A. ....	42597	Mobilier et Jardin S.A. ....	42598
CommCerto S.A. ....	42600	Muscle Machine Holding S.A. ....	42614
Crescolux S.A. ....	42594	Myrto S.A. ....	42594
Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg ....	42623	Oakland Investment S.A. ....	42620
Eastware Difference S.A. ....	42623	Promotions Investments S. à r.l. ....	42613
Eltis ....	42616	RECAP I S.à.r.l. ....	42613
Emcor Luxembourg S.A.H. ....	42610	Safima S.A. ....	42611
Exel Pack ....	42622	Salveo Holding S.A. ....	42613
Fibie S.A. ....	42618	Samokate S.A. ....	42611
Fidelin S.A. ....	42620	Serviplus S.à r.l. ....	42623
FIDOM Immobilier s.à r.l. ....	42608	SL Software_Consult S.A. ....	42611
FRIEND Investment Sàrl ....	42618	Stesa S.A. ....	42624
Gartmore Sicav ....	42599	Sualc S.à r.l. ....	42607
Ha Ka Holding S.A. ....	42617	Symmaque S.A. ....	42608
HLI European Holdings S.à r.l. ....	42595	TNIH (Luxembourg) General Partner S.à r.l. ....	42608
Inerit S.à r.l. ....	42617	TNIH (Luxembourg) General Partner S.à r.l. ....	42607
Input Holdings Luxembourg ....	42624	Trajan Luxembourg S.à r.l. ....	42610
International Management Consulting Ser- vices S.A. ....	42618	VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" ....	42608
IT Luxembourg ....	42620	Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l. ....	42608
IVL Luxembourg S.A. ....	42599		
IVL Luxembourg S.A. ....	42594		

**Blucove Multi-Strategy Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 145.568.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de rassemblée générale extraordinaire dès actionnaires tenue le 24 mars 2010:*

- 1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:
  - Monsieur Stéphane WEYDERS, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
  - Monsieur Steve van den BROEK, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014:
  - Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
  - Monsieur Daniel GALHANO, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France), et résidant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUCOVE MULTI-STRATEGY FUND

Référence de publication: 2010041993/22.

(100042485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**LSH II CO, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 152.024.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vistra (Luxembourg) S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under R.C.S. Luxembourg B 37.185,

duly represented by Mr Giovanni La Forgia, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in on March 16, 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "LSH II CO" (the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed

by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of association, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

3.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

3.3 The Company may perform all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

### **B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

##### 5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at fifty-three thousand eight hundred United States dollars (USD 53,800) consisting of fifty-three thousand eight hundred (53,800) shares of class A (the "Class A" shares) having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each. The Company may further issue shares of class B of a par value of one United States dollar (USD 1) each (the "Class B" shares) having the same rights as the Class A shares and collectively referred to herein as "shares".

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder (s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

##### 5.2 Authorised Capital

5.2.1 In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at fifty million United States dollars (USD 50,000,000) represented by fifty million (50,000,000) Class B shares having a nominal value of one United States dollar (USD 1) per share, which are reserved for issuance at a later time.

5.2.2 During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without any share premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the board of directors is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company

or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may issue shares in denominations of less than one share (coupures), to be referred to as "Share Fractions". Each Share Fraction shall have a nominal value of one cent (USD 0.01).

Individual Share Fractions are entitled to a proportionate right to dividends but will not bear any voting rights. 100 aggregated Share Fractions owned by the same person will make up 1 Class B share and will thereby entitle such owner to the same rights as 1 Class B share. Unless otherwise provided in these articles, references to "shares" without specification as to the class, shall include Share Fractions.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

#### **Art. 7. Register of shares.**

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law, and subject to the terms and conditions provided for in any agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the fifteenth of May at 10:00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

#### 11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

#### 11.4 Vote

11.4.1 Each share (excluding individual Share Fractions) entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Adjourning general meetings of shareholders.** Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.**

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 14. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

**D. Management****Art. 15. Powers of the board of directors.**

15.1 The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

15.2 However, if the Company is incorporated by a single shareholder or if it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the Company's purpose and the provisions of the Securitisation Law and the Companies Law. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may enter with any Luxembourg or foreign entity or individuals into management or advisory agreements according to which such entity or individuals or any other entity or individuals previously approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the conduct of the Company's business and the accomplishment of its purpose, and according to which such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, manage the Company's assets. The management or advisory agreements shall contain the rules governing the amendment or expiration of such agreements which are otherwise concluded for an unlimited period.

15.6 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of directors.**

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members of two different classes, either of Class A or Class B, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

**Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.**

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.



**Art. 18. Vacancy in the office of a director.**

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 19. Convening meetings of the board of directors.**

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.**

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

**20.2 Quorum**

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors, including at least one Class A director and one Class B director.

**20.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least one Class A director and one Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

**Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.**

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

**Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any Class A director together with any Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

### E. Supervision

**Art. 23. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company. The independent auditor shall fulfil all duties provided for by the Companies Law and the Securitisation Law.

### F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 24. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### Art. 25. Profits.

25.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the directors shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect such inventory and balance sheet at the Company's registered office.

25.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 5 (Share Capital) or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

25.3 The remainder of the annual net profits may be distributed as dividends to the shareholders in accordance with the Securitisation Law. Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the board of directors shall determine from time to time.

25.4 Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Companies Law.

25.5 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

25.6 In the case of dividend distributions (either annual or interim), such amounts shall be paid to the shareholders:

(a) first, on account of share premium (such payment to be pro rata in accordance with the aggregate amount contributed to the share premium by each shareholder prior to the time of such distribution); and

(b) second, once all such corresponding contributions to share premium have been paid out, to shareholders pro rata in accordance with the number of shares held by each shareholder at the time of such distribution.

#### Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) in the proportion of their contribution to such share premium by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve and the present articles of association.

### G. Liquidation

#### Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

27.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

### H. Governing law

**Art. 28. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Law and the Securitisation Law.



*Transitional provisions*

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

*Subscription and Payment*

The subscriber subscribes the shares issued as follows: Vistra (Luxembourg) S.a r.l., aforementioned, paid fifty-three thousand eight hundred United States dollars (USD 53,800) in subscription for all fifty-three thousand eight hundred (53,800) Class A shares.

All the shares are entirely paid-up in cash, so that the amount of fifty-three thousand eight hundred United States dollars (USD 53,800) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at EUR 3,000.-.

*General meeting of shareholders*

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital, immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:

*Class A director:*

- Mr. Jorrit Cromptvoets, director, born on 16 May 1976 in Voorst, Holland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Class B directors:*

- Ms. Marjoleine van Oort, director, born on 28 February 1967 in Groningen, Holland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

- Mr. Ivo Hemelraad, director, born on 12 October 1961 in Utrecht, Holland, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of directors shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2010 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*A comparu:*

Vistra (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'inscription R.C.S. Luxembourg B 37.185,

dûment ici représentée par Monsieur Giovanni La Forgia, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 mars 2010.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

### **A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "LSH II CO" (la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi sur les Sociétés") ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

3.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

3.3 La Société pourra exercer toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société pourront seulement être transférés conformément aux termes des valeurs mobilières émises pour financer l'acquisition de ces actifs.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

##### **5.1 Capital social émis**

5.1.1 La Société a un capital social émis de cinquante-trois mille huit cents dollars américains (USD 53.800), représenté par cinquante-trois mille huit cents (53.800) actions de classe A (les actions de "Classe A") ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. La Société peut également émettre des actions de classe B (les actions de "Classe B") ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, ayant les mêmes droits que les actions de Classe A, ci-après collectivement appelés les "actions".

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des

actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

## 5.2 Capital autorisé

5.2.1 En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000) représenté par cinquante millions (50.000.000) actions de Classe B ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune. Ces actions seront désignées comme des actions de "Classe B" au moment de leur émission.

5.2.2 Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le conseil d'administration pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le conseil d'administration réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le conseil d'administration pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article sera modifié en conséquence.

## Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut émettre des coupures d'actions "Coupures". Chaque Coupure aura la valeur d'une centime de dollar américain (USD 0,01).

Individuellement, les Coupures ont droit à un montant proportionnel de dividendes, mais ne portent pas un droit de vote. Cent (100) Coupures réunis par le même propriétaire forment une action de Classe B et ainsi confèrent à ce propriétaire les mêmes droits qu'une action de Classe B. Sauf disposition contraire dans les statuts, les références aux "actions" sans précision de classe, incluent les Coupures.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

## Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

## Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi ainsi que par tout contrat qui pourrait être conclu entre les actionnaires de temps en temps.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification

de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.**

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le 15 mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composée d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

##### **11.3 Quorum**

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

##### **11.4 Vote**

11.4.1 Chaque action (ce qui exclu les Coupures individuelles) donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique

ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Report des assemblées générales des actionnaires.** Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

#### **Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.**

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

13.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 14. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

### **D. Le conseil d'administration**

#### **Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.**

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration se composant de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la Société.

15.2 Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet social de la Société et des dispositions de la Loi sur la Titrisation et de la loi sur les Sociétés. Tous pouvoirs que la Loi sur les Sociétés ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir. Ces personnes pourront être nommées relativement à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société.

15.5 La Société pourra conclure des contrats de gestion ou de conseil avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère ou tout individu selon lesquels l'entité ou individu ou toute autre entité ou individu ayant été préalablement approuvé(e) par elle fournira à la Société des recommandations et conseils relatifs à la conduite des affaires de la Société et à l'accomplissement de son objet, et suivant lesquels une telle société pourra gérer les biens de la Société, sur une base journalière et sujette au contrôle général et à la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société. Ces contrats de gestion ou de conseil contiendront les règles gouvernant leur modification et leur expiration, à défaut de quoi ils seront considérés comme conclus pour une durée illimitée. Ces contrats de gestion ou de conseil seront conclus en relation avec un ou plusieurs Compartiments de la Société.

15.6 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

#### **Art. 16. Composition du conseil d'administration.**

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres de deux catégories différentes, soit de catégorie A ou de catégorie B, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

#### **Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.**

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.**

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.**

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.**

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum



Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration, y inclus au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

### 20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

### **Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.**

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

**Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

## **E. Surveillance de la société**

**Art. 23. Auditeurs.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

## **F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 24. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 25. Bénéfices.**

25.1 Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les administrateurs dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs d'actif et de passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et du bilan au siège social.

25.2 Sur le profit annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour allouer à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'Article 5 (Capital Social) ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'Article 5.

25.3 Le surplus des profits annuels nets sera distribué comme dividendes aux actionnaires conformément à la Loi sur la Titrisation. Les distributions seront payées dans la devise et au moment et lieu que le conseil d'administration déterminera périodiquement.

25.4 Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues par la Loi sur les Sociétés.

25.5 L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

25.6 En cas de distribution de dividende (annuelle ou acompte intérimaire), les montants seront payés aux actionnaires comme suit:

(a) en premier lieu, par remboursement de la prime d'émission (au pro rata selon le montant total contribué à la prime d'émission par chaque actionnaire avant cette distribution); et

(b) en second lieu, et une fois que tous les contributions à la prime d'émission ont été remboursés, par paiement aux actionnaires au pro rata selon le nombre d'actions détenus par chaque actionnaire au moment de la distribution.

#### **Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.**

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires en proportion avec leur participation à cette prime d'émission par une résolution des actionnaires/de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale et des présents statuts.

### **G. Liquidation**

#### **Art. 27. Liquidation de la Société.**

27.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

27.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent.

### **H. Loi applicable**

**Art. 28. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés et de la Loi sur la Titrisation.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

Toutes les actions sont souscrites comme suit:

Vistra (Luxembourg) S.à r.l., susnommée, a payé cinquante-trois mille huit cents dollars américains (USD 53.800) pour la souscription des cinquante-trois mille huit cents (53.800) actions de Classe A.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante-trois mille huit cents dollars américains (USD 53.800) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3, 26-5 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 3.000.-.

*Assemblée générale des actionnaires*

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société, prend immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

*Administrateur de catégorie A:*

Jorrit Cromptvoets, administrateur de sociétés, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Marjoleine van Oort, administrateur de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

- Ivo Hemelraad, administrateur de sociétés, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2010 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. LA FORGIA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12576. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041980/842.

(100042112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**LogAxes Investment Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 190.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.265.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société en date 26 février 2010, que:

- M. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 février 2010.

- Mr. Timo Hirte, ayant son adresse professionnelle au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 26 février 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- William Gilson;
- Thorsten Steffen;
- Timo Hirte.

A Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010041982/21.

(100041958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Myrto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 131.500.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2010, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2010, LAC/2010/11407, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "MYRTO S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 131500 ayant son siège social à Luxembourg au 54, Avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2297 du 13 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 263 du 6 février 2009.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010041994/22.

(100042460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Crescolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 123.082.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 09 février 2010*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041990/12.

(100042303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**IVL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 106.684.

—  
L'an deux mil dix, le seize mars.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IVL LUXEMBOURG S.A." avec siège social à L-1840 Luxembourg, 47, Boulevard Joseph II, constituée suivant acte notarié du 10 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 du 15 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1986 du 14 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Annie MARECHAL, employée privée, demeurant à B-Grumelange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel MICHELON, administrateur de société, né à Hayange le 26 mai 1967, domicilié au 22, rue Jeanne d'Arc, à F-57570 Gavisse (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.
- 2) Modification afférente de l'article 2 alinéa 1 des statuts.

## 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à NEUF CENT CINQUANTE EUROS (EUR 950,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, A. MARECHAL, M. MICHELON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11896. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041984/53.

(100042453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**HLI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 144.494.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of March,  
before Us Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

HLI European Holdings ETVE S.L., a private limited liability company (sociedad de responsabilidad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at Les Planes 1A, 08970 Sant Joan Despi, Barcelona, Spain and registered with the Commercial Register of Barcelona at volume 35,545, page 140, sheet number B63191761,  
duly represented by Dara Sychareun, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Northville, Michigan on March 10, 2010 (the Parent).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of HLI European Holdings S.à r.l., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.494 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated January 27, 2009, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°. 432 of February 27, 2009 (the Memorial C). The articles of incorporation have not been amended since;

- the Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares in registered form, having a par value of EUR 1 (one euro) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the operation, hereby resolved to dissolve the Company without liquidation, the Parent taking over all assets and assuming all liabilities of the Company;

- the Parent declares that the activity of the Company has ceased and that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for;

- the Parent having due knowledge of the assets and the liabilities of the Company and the situation of the Company is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Parent grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

- consequently the Parent acknowledges and declares hereby that the Company ceases to exist at the time of the present deed; and

- the books and records of the Company shall be kept for five (5) years from the date of the present deed at 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, or at the registered office of the Parent if moved to Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le douze mars,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HLI European Holdings ETVE S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad de responsabilidad limitada) constituée et existant sous les lois d'Espagne et ayant son siège social au Les Planes 1 A, 08970 Sant Joan Despi, Barcelone, Espagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Barcelone au volume 35,545, page 140, page numéro B63191761,

dûment représentée par Maître Dara Sychareun, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise à Nortville, Michigan, le 10 mars 2010 (la Société Mère).

Laquelle procuration après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement. Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la Société Mère détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise existant sous la dénomination HLI European Holdings S.à r.l, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.494 (la Société);

- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 432 du 27 février 2009 (le Mémorial C). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;

- la Société Mère a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- la Société Mère, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique final de l'opération, décide de dissoudre la Société sans liquidation, la Société Mère reprenant tous les actifs et prenant à sa charge tous les passifs de la Société;

- la Société Mère déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné,

- la Société Mère, ayant pleine connaissance des actifs et des passifs de la Société et de la situation de la Société, est investie de tout l'actif et déclare expressément qu'elle s'engage à prendre à sa charge et à assumer tout passif pouvant



éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement en sa faveur;

- la Société Mère donne quitus aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
- partant la Société Mère reconnaît et déclare que la Société cesse ainsi d'exister au moment du présent acte;
- les documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date du présent acte au 41, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, ou au siège de la Société Mère si celui-ci est transféré à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: D. SYCHAREUN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11294. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010043613/97.

(100044263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

---

#### **Climmolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 49.225.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 09 février 2010*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010041991/12.

(100042302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

#### **Causeway Series Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.443.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 10 février 2010, relation: LAC/2010/6341,

que l'actionnaire prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société d'investissement à capital variable " Causeway Series Funds SICAV ", en liquidation, ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une période minimum de cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société au 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg (Grand-duché de Luxembourg)..

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041992/19.

(100042465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Mobilier et Jardin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4972 Dippach, 55B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.394.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue au siège de la société le 09 janvier 2010*

Présent:

Mr Peeters Willy - administrateur

Mme Martins Ondina - administrateur

Mme Bauwens Lutgardi - administrateur

*Ordre du jour*

1° Nomination d'un administrateur délégué pour une période de 6 ans, avec pouvoir de lier la société par sa seule signature.

2° Divers

*Délibération*

1\* A l'unanimité et vote particulier, l'assemblée approuve le premier point de l'ordre du jour et nomme Mr Willy Peeters - avec adresse 52, Rte de Luxembourg - L-4972 Dippach, comme administrateur délégué pour une période de 6 ans avec pouvoir de signature pour lier la société Mobilier et Jardin s.a.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée se clôture à 16 h.

Tous les administrateurs signe le procès-verbal après lecture

W.Peeters / O.Martins / L.Bauwens.

Référence de publication: 2010042818/23.

(100042989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Matiz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.860.

—  
DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 18 mars 2010 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 22 MAR. 2010.

Pour avis sincère et conforme

*Pour MATIZ S.A. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010041996/17.

(100041836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Klingenberg S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.813.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042059/10.

(100042459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Gartmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 11 mars 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la ré-élection comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2011 de:

- Monsieur Leslie Allan Aitkenhead (demeurant en Angleterre, 8 Gartmore House, Fenchurch Place, EC3M 4PB London),
- Monsieur Ulrich Hocker (demeurant en Allemagne, Deutsche Schutzvereinigung für Wertpapierbesitz e.V. (DSW), Peter-Müller-Str. 12, 40468 Düsseldorf)
- Monsieur Nigel Parker (demeurant à Jersey, Gartmore Services Limited, Templar House, DonRoad, JE4 8WH St Helier),
- Monsieur Peter Pearson (demeurant en Angleterre, 2 Cophthal Avenue, SW7 2BE London),
- Maître Claude Niedner (demeurant à Luxembourg, 14, rue Erasme, 1468 Luxembourg),
- Madame Kerstin Behnke (demeurant en Allemagne, 80-82 Oberlindau, 60323 Frankfurt am Main),
- Madame Victoria Huerta (demeurant en Espagne, 2 Barbara de Braganza, 28004 Madrid).

2. L'Assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoppers, dont le siège social se situe 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011.

*Pour GARTMORE SICAV*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010042820/27.

(100043096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**IVL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.684.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042060/10.

(100042421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Agence Générale Emili et Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.750.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mars 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2010042070/14.

(100042439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Carolux Finance SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 139.875.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58094 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042066/10.

(100042061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**CommCerto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 152.040.

**STATUTES**

In the year two thousand ten, on the tenth day of March.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

Mrs Catherine Drissens, company director, born at Auvélais on 27<sup>th</sup> of September, 1982, residing at 105, Grand Rue B.P. 6, à B-6747 Châtillon;

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "CommCerto S.A."

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The company may establish branch offices in Luxembourg or abroad.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also perform all services and management consulting to Luxembourg or foreign companies.

In general, the Company may carry out any operations of a patrimonial nature, any transactions in respect of real estate or moveable property, any commercial, industrial or financial operations, and any transactions and operations to promote and facilitate directly or indirectly the realisation of the object or its extension.

**Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31.000.-) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last day of the month of May at 10:00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of April of each year and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of March of the following year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31<sup>st</sup> of March 2011.

2) The first annual general meeting shall be held on 2011.



### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the THIRTY-ONE THOUSAND (31.000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of twenty five (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND AND SEVEN HUNDRED FIFTY EURO (7.750.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:

Catherine Drissens, company director, born at Avelais on 27<sup>th</sup> of September, 1982, residing at 105, Grand Rue B.P. 6, à B-6747 Châtillon.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

Audit Conseil Services, a company with registered office at L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 142.685).

- 4.- Has been appointed as managing director:

Mrs Catherine Drissens prenamed.

- 5.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

- 6.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Catherine Drissens, administrateur de société, née à Avelais le 27 septembre 1982, demeurant au 105, Grand Rue B.P. 6 à B-6747 Châtillon;

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "CommCerto S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La société peut établir des bureaux ainsi que des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique) jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Ad-

ministrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jour ouvrable du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril de chaque année et finit le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Madame Catherine Drissens, administrateur de société, née à Avelais le 27 septembre 1982, demeurant 105, Grand Rue B.P. 6 à B-6747 Châtillon;

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Audit Conseil Services, une société ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg B 142.685).

4. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué de la société:

Madame Catherine Drissens prénommée.

5. Le mandat des administrateurs, administrateur délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.

6. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 41, Boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Drissens, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11872. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042302/368.

(100042601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**TNIH (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.475,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.848.

---

Le bilan pour la période au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042076/11.

(100042404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Berkeley International Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.695.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042067/10.

(100042180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Alya Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.689.

---

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010042069/13.

(100042136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Sualc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 937.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.697.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 février 2007.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010042071/13.

(100041881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 127.411.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010042072/12.

(100042215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Symmaque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 55.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Document faisant l'objet du complément:

Référence: L090113925.04

Date: 27/07/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010042272/15.

(100041883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**VEROMAXIS S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF".**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.683.

Le bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042074/9.

(100042367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**TNIH (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.475,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 113.848.

Le bilan pour la période du 17 janvier 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042075/12.

(100042400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**FIDOM Immobilier s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4411 Soleuvre, 158, rue Aessen.  
R.C.S. Luxembourg B 152.047.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.



Ont comparu:

1.- Monsieur Gonçalo Miguel PEREIRA BELO, employé privé, né le 18 janvier 1985 (numéro matricule 1985 01 18 275) à Cascais (Portugal), non marié, demeurant à L-4411 Soleuvre, 158, rue Aessen;

2.- Madame Cindy Claudine DEVILLET, employée privée, née le 27 août 1983 (numéro matricule 1983 08 27 369) à Mont-Saint-Martin (France), non mariée, demeurant à L-4411 Soleuvre, 158, rue Aessen.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "FIDOM Immobilier s.à r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Sanem. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gestion d'immeubles et de biens immobiliers, ainsi que l'achat, la vente, la mise en valeur, la location, la promotion, la réalisation, la construction et la commercialisation d'immeubles et de biens immobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participation dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (Eur 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession de parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Gonçalo Miguel PEREIRA BELO, prédit, cinquante parts sociales . . . . .	50
- par Madame Cindy DEVILLET, prédite, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (Eur 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à MILLE EUROS (Eur 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Gonçalo Miguel PEREIRA BELO, prèdit.

Est nommée gèrante administrative de la société pour une durée illimitée:

Madame Cindy DEVILLET, prèdite.

3.- La société est valablement engagée par la seule signature d'un des gérants pour toute opération ne dépassant pas le montant de VINGT MILLE EUROS (20.000.- €). Au-delà de ce montant la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4.- L'adresse du siège social est fixé à L-4411 Soleuvre, 158, rue Aessen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Pereira Belo, Devillet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13199. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Frising.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010042320/85.

(100043008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Trajan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.227.

Les comptes annuels au 31/07/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010042077/11.

(100042192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Emcor Luxembourg S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 25.341.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 26 février 2010*

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

*Pour EMCOR LUXEMBOURG S.A.H*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010042703/15.

(100042521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**SL Software\_Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 56.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042078/9.

(100042274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Samokate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.692.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010042079/10.

(100041964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Safima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.  
R.C.S. Luxembourg B 106.714.

L'an deux mil dix, le huit mars,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme  
SAFIMA S.A.

établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6 rue Jos Seyler,

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, de résidence à Remich, en date du 9 mars 2005,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 18 juillet 2005, numéro 709, page 34.017,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 106.714.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler, qui désigne comme secrétaire Monsieur Claude CLAVIER, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée choisit pour remplir les fonctions de scrutateur Madame Joëlle WURTH.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Modification de l'article 5 des statuts de la dite société conformément au texte ci-après reproduit.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier des statuts de la dite société pour lui conférer dorénavant le contenu suivant:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

La société a un capital autorisé de un million d'euros (1.000.000,- EUR), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans primes d'émission pour porter le capital de la société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale.

a) Les cessions d'actions entre actionnaires pourront avoir lieu sous les conditions suivantes:

Si l'un des actionnaires entend céder tout ou partie de ses actions, il devra d'abord les offrir aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption proportionnel au nombre des actions qu'ils détiennent dans la société.

Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie de ses actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée.

Le conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée.

Le droit de préemption des actionnaires restants devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration de son intention de vendre, l'exercice du droit de préemption valant acceptation de principe de l'offre.

A défaut pour les parties de trouver un accord sur le prix de cession des actions offertes en vente, le prix sera déterminé par arbitrage sans appel, tel que l'arbitrage est organisé par les articles 1003 et suivants du code de procédure civile. Le cédant désigne un arbitre, les cessionnaires désigneront un deuxième arbitre, les deux arbitres s'entendront sur la désignation du tiers arbitre.

Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai de trois mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration aux autres actionnaires de la constatation du non-exercice par un ou plusieurs des actionnaires restants de son/leur droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption en tout ou en partie dans le délai, il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales, le prix étant fixé comme ci-dessus.

b) Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de quatre-vingt pourcent (80%) des actionnaires.

c) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les autres actionnaires auront un droit de préemption sur les actions détenues par l'actionnaire venant de décéder, ses héritiers ou ayants-droits ayant alors droit au produit provenant de la cession de ces actions. Le prix de cette cession est fixé conformément à la procédure ci-avant fixée."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties sont solidairement tenues du paiement des frais découlant des présentes, ce qui est expressément reconnu par elles.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: Wurth, Clavier, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 10 mars 2010. Relation: RED/2010/307. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 mars 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010043093/89.

(100043604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Salveo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 145.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042080/10.

(100041868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**RECAP I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 141.895.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010042081/11.

(100042281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Promotions Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 233.725,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 108.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010042082/12.

(100042080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Argos Sodic Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 50.717.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 novembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Louis GODRON, directeur de société, demeurant au 58, route de l'Etang-la-Ville F- 78750 Marail-Marly, France;
- Monsieur Gilles MOUGENOT, directeur de société, demeurant au 5-7, rue Lesueur F-75116 Paris, France, Président;
- Monsieur Guy SEMMENS, directeur de société, demeurant au 42, Quai Gustave Ador CH-1206 Genève, Suisse;
- Anna Karin PORTUNATO, consultante indépendante, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, CH- 1256 Troinex, Suisse.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Référence de publication: 2010042697/21.

(100042544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Malpartu Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042093/10.

(100042026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.530.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042094/11.

(100041857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042095/10.

(100042344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Armstrong S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.825.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 mars 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding ARMSTRONG S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 67825, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été constituée suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, le 22 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 178 du 17 mars 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 septembre 2000, suivant décision du conseil d'administration, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 5 juin 2001.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 51.645,69 (cinquante et un mille six cent quarante-cinq euros et soixante-neuf cents) divisé en 100 (cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.



3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding ARMSTRONG S.A.

4. Que la mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding ARMSTRONG S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Manfredi, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2010. LAC/2010/12955. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043054/50.

(100043759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Kurgan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042096/10.

(100041963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**KFM International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.044.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042097/10.

(100042491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Jeër-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3743 Rumelange, 1, rue Nicolas Pletschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.584.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042098/10.

(100042441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

**Eltis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.635.

Im Jahre zweitausend und zehn, am fünfundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnendem Notar Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen

Herr Jörg Moeser, Bankkaufmann, wohnhaft in L- 1364 Luxembourg, 10, rue de Crécy, handelnd in seiner Eigenschaft als Vertreter des Verwaltungsrates der Gesellschaft "Eltis" mit Gesellschaftssitz in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in und von Luxemburg unter der Nummer B 46.635, gemäß Beschluss des Verwaltungsrates vom 24. Februar 2010.

Vorgenannter Beschluss, von der Erschienenen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleibt dieser Urkunde angefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienenene, handelnd in der beschriebenen Eigenschaft, ersuchte den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

1. Die Gesellschaft "Eltis" mit Gesellschaftssitz in 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in und von Luxemburg unter der Nummer B 46.635, wurde gegründet am 19. Januar 1994 durch notarielle Urkunde des Notars Alex WEBER mit Amtssitz in Bascharage (Großherzogtum Luxemburg), veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) am 13. Mai 1994, Nummer 187 und deren Satzung wurde zum letzten Male abgeändert am 20. Juni 2009 durch Urkunde des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gesellschaftsabteilung des Gesetzesblattes) vom 18. Juli 2009, Nummer 1390 (die "Gesellschaft").

2. Das Gesellschaftskapital beträgt neunundfünfzig tausend Euro (59.000,00 EUR) und ist eingeteilt in neunundfünfzig tausend (59.000) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,00 EUR).

3. Gemäß der Absätze 2, 3 und 4 des Artikels 5 der Satzung (welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 18. Juli 2009 veröffentlicht wurden) ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt, innerhalb der Grenzen des genehmigten Kapitals Kapitalerhöhungen wie folgt vorzunehmen:

„Das genehmigte Kapital beträgt achtzigtausend Euro (80.000,00 EUR), aufgeteilt in achtzigtausend (80.000) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,00 EUR).

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- eine Kapitalerhöhung bis zur Höhe des genehmigten Kapitals zu tätigen in einer Gesamtausgabe oder in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend, von neuen. Aktien mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven,

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen,

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken, und

- alle Schritte zu unternehmen, um nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten Kapitalerhöhung, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen und den ersten Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend anzupassen.

Diese Ermächtigung ist gültig für die Dauer von einem (1) Jahr, beginnend am Datum der Veröffentlichung dieser Satzung und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden. "

4. Durch Beschluss vom 24. Februar 2010 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals gemäß Artikel 5 der Satzung beschlossen. Das Kapital der Gesellschaft wurde somit um einen Betrag von vier hundert achtzig Euro (EUR 480,-) erhöht und somit von seinem derzeitigen Betrag von neunundfünfzig tausend Euro (59.000,00 EUR) auf einen Betrag von neunundfünfzig tausend vier hundert achtzig Euro (EUR 59.480,-) erhöht durch die Schaffung und Ausgabe von vier hundert achtzig (480) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) zuzüglich einer Ausgabeprämie von ein tausend vier hundert neunundneunzig Euro (EUR 1.499,-) pro Aktie.

5. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Zeichnung der vier hundert achtzig (480) neuen Aktien angenommen und die vollständige Information über die Identität der Zeichner sowie die Anzahl der jeweils gezeichneten Aktien ist dem vorgenannten Beschluss des Verwaltungsrates zu entnehmen welcher dieser Urkunde beigegeben bleibt.

6. Die vier hundert achtzig (480) neuen Aktien wurden vollständig in bar einbezahlt für einen Gesamtbetrag von siebenhundert zwanzigtausend Euro (EUR 720.000,-) wovon vierhundert achtzig Euro (EUR 480,-) dem Gesellschaftskapital und siebenhundert neunzehn tausend fünf hundert zwanzig Euro (719.520,- EUR) der Ausgabeprämie zuzuführen sind, wie durch Bankauszüge bewiesen.

Der unterzeichnete Notar bestätigt dass die Summe von sieben hundert zwanzigtausend Euro (EUR 720.000,-) der Gesellschaft überwiesen wurde.

7. Infolge dieser Erhöhung des Gesellschaftskapitals wird der erste Absatz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und lautet demnach wie folgt:

"Das Gesellschaftskapital beträgt neunundfünfzig tausend vier hundert achtzig Euro (EUR 59.480,-) und ist eingeteilt in neunundfünfzig tausend vier hundert achtzig (59.480) Aktien mit einem Nennbetrag von je einem Euro (1,- EUR). "

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr zwei tausend fünf hundert Euro veranschlagt.

Hierüber wurde diese Urkunde in Luxemburg an dem eingangs erwähnten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Moeser, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2010. Relation: EAC/2010/2450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010042341/78.

(100042755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Inerit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11A.

R.C.S. Luxembourg B 102.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010042099/10.

(100041962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Ha Ka Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 64.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042100/10.

(100042198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Bisa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.497.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 22 mars 2010 à Luxembourg*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2011:

- M. Andrea Panzieri, c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- M. Bo Foged, c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg
- Mme. Christina Larsen, c/o BISA S.A., 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

BISA S.A.

Philip HAGE / Peter Jürgen HAHN

General Manager / Finance Manager

Référence de publication: 2010042706/19.

(100042563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**International Management Consulting Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 103.306.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042101/10.

(100042222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Fibie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1247 Luxembourg, 14, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 140.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010042102/12.

(100042448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**FRIEND Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.889.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the twelfth of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Marija HODAKA, employee, with professional address in Luxembourg;

"the proxy"

acting as a special proxy of Friend Holding B.V., having its registered office at Achterweg 52B, 9104 CP Damwoude, The Netherlands;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Friend Investment S.à r.l.", having its head office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 140.889, has been incorporated by deed enacted on the 31<sup>st</sup> of July 2008, published in the Mémorial C number 2133 of the 3<sup>rd</sup> of September 2008.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Friend Investment S.à R.L." amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Friend Investment S.à R.L.".

IV.- That the mandator, as sole shareholder, declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers and the statutory auditor for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

IX.- That Fides (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of Friend Holding B.V to file any tax declaration, notice to the trade register or any other documents or perform any other actions, which might be necessary or useful for the finalization of the liquidation of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Marija HODAKA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société Friend Holding B.V., ayant son siège social à Achterweg 52B, 9104 CP Damwoude, Pays-Bas;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Friend Investment S.à r.l.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.889, a été constituée suivant acte reçu le 31 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2133 du 3 septembre 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Friend Investment S.à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représentés par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Friend Investment S.à R.L."

IV.- Que son mandant, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

IX.- Que Fides (Luxembourg) S.A. est autorisé au nom et pour le compte de Friend Holding B.V. de remplir toute déclaration fiscale et note au registre de commerce ou tout autre document ou faire toutes autres actions, qui seraient utiles ou nécessaires à la finalisation de la liquidation de la Société.,

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: M. HODAKA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 mars 2010. Relation: LAC/2010/11293. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010043614/86.

(100044189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

---

**Fidelin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010042103/9.

(100042413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**IT Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 146.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Gérant*

Référence de publication: 2010042104/12.

(100042449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Oakland Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 109.375.

L'an deux mille dix.

Le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OAKLAND INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.375,

constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juillet 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1287 du 29 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Blanche MOUTRIER en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2318 du 16 octobre 2007,

au capital social d'un million cinq cent mille Euros (€ 1.500.000.-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

qui désigne comme secrétaire Madame Agnès CONCARO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BARNICH, employé privé, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le Bureau étant ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Fixation de la valeur nominale des actions au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constatation que le capital social d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-) est désormais représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-).



2.- a) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant d'UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 1.552.800.-) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-) au montant de TROIS MILLIONS CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 3.052.800.-) par l'émission d'un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents (1.552.800) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, le tout par conversion des obligations émises dans le cadre d'un emprunt obligataire, émis par la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2008 pour un montant total d'UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 1.552.800.-)

b) Souscription des un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents (1.552.800) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 dans les versions anglaise et française des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at TREE MILLIONS FIFTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 3.052.800.-), divided into three millions fifty-two thousand eight hundred (3.052.800) shares with a nominal value of ONE EURO (€ 1.-) each.

**Version française:**

**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à TROIS MILLIONS CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 3.052.800.-), représenté par trois millions cinquante-deux mille huit cents (3.052.800) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constate que le capital social d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-) est désormais représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-).

*Deuxième résolution*

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence du montant d'UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 1.552.800.-) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000.-) au montant de TROIS MILLIONS CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 3.052.800.-) par l'émission d'un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents (1.552.800) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, le tout par conversion des obligations émises dans le cadre d'un emprunt obligataire, émis par la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2008 pour un montant total d'UN MILLION CINQ CENT CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 1.552.800.-)

b) Les un million cinq cent cinquante-deux mille huit cents (1.552.800) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ont été souscrites par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Raphael LOSCHETTER de la société EWA REVISION SA, en date du 17 mars 2010, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

On the basis of the work carried out by us and described above, and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of EUR 1,552,800 resulting from the application of the valuation method as described above is not at least equal to the 1,552,800 new shares of OAKLAND INVESTMENT S.A. to be issued at a nominal price of EUR 1 each.

Our report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for other purposes or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent.

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée général décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 dans les versions anglaise et française des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

#### **Version anglaise:**

**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the company is fixed at TREE MILLIONS FIFTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED EURO (€ 3.052.800.-), divided into three millions fifty-two thousand eight hundred (3.052.800) shares with a nominal value of ONE EURO (€ 1.-) each.

#### **Version française:**

**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à TROIS MILLIONS CINQUANTE-DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (€ 3.052.800.-), représenté par trois millions cinquante-deux mille huit cents (3.052.800) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. SPIES, A. CONCARO, L. BARNICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2010. Relation: ECH/2010/391. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010041956/111.

(100041939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

#### **Exel Pack, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 134.005.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010042105/13.

(100041875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

#### **Marcami S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.377.

---

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2010 que:

- Nomination de Monsieur Philippe LEROY, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Nomination de Monsieur Jean-Philippe LUIDINANT, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, au poste d'administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Renouvellement du mandat administrateur de Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Renouvellement du mandat de commissariat aux comptes de la société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue, immatriculée au R.C.S. Sous le numéro B.92.617, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *MARCAMI S.A.*

Référence de publication: 2010042630/20.

(100042505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Eastware Difference S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.013.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042106/10.

(100042213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Chama Maritime S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 146.194.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042385/10.

(100041898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Serviplus S.à r.l.).**

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.091.

Im Jahre zweitausendzehn, den vierten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SERVIPLUS GETRÄNKE- UND VERSORGUNGSAUTOMATEN SERVICE, GmbH, mit aktuellem Sitz in Viezstrasse 1, D-66663 Merzig,

hier vertreten durch Herrn Christophe FENDER, Verwalter, berufsansässig in Hesperange

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 18. Februar 2010,

welche Vollmacht nach gehöriger „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die vorbennante Gesellschaft "SERVIPLUS GETRÄNKE- UND VERSORGUNGSAUTOMATEN SERVICE, G.m.b.H." die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "SERVIPLUS, S.à r.l." mit Sitz in L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss einer Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz zu Remich am 1. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 426 vom 29. Oktober 1994.

eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B; Nummer 48.091.

Alsdann bat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar die nachfolgenden von der alleinigen Anteilhaberin genommenen Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

42624

*Erster Beschluss*

Der Name der Gesellschaft wird in Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg abgeändert und infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung abgeändert wie folgt:

" **Art. 3.** Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Dallmayr Distribution Automatique S.à.r.l., Luxembourg."

*Zweiter Beschluss*

Die alleiniger Anteilhaberin beschliesst Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zweihundert fünfzigtausend Euro (250.000,- EUR), eingeteilt in fünfzig Geschäftsanteile (50) mit einem Nennwert von je fünftausend Euro (5.000,- EUR)."

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 900,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FENDER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11134. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. März 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010042359/48.

(100042661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---

**Stesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 85.069.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010042386/10.

(100041894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2010.

---

**Input Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.024.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 18 mars 2010*

- La démission de M. Ophir ASHKENAZI de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 31 décembre 2009.

- M. Valentine TONKONOGY, né le 14 janvier 1979 à Odessa, Ukraine avec adresse professionnelle au 6 Wissotzky str., 62338 Tel Aviv, Israël est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010042642/17.

(100042887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

---